

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Compte rendu de la 32^e assemblée générale annuelle des participants du Régime de retraite de l'Université de Montréal tenue le mardi 20 septembre 2022, à 15 h 30, en vidéoconférence (webinaire Zoom)

Le président du Comité de retraite, M. Jean-Pierre Le Clerc, présidera la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les participants. Puis, M^{me} Brigitte Lafrance, directrice à la Gestion des régimes de retraite, donne quelques informations techniques et consignes logistiques sur l'assemblée en mode webinaire. L'invitation ainsi que les documents se trouvent sur le site Web du RRUM : rapport annuel, états financiers au 31 décembre 2021, compte rendu de l'assemblée de l'an passé, document de présentation de l'assemblée annuelle, brochure résumant les prestations, répertoire du personnel, capsules vidéo et outils de projection de rente. La présentation se fera en mode Zoom (webinaire), les participants sont donc invités à formuler par écrit, au fil de la présentation, leurs questions dans le module Q/R. Les réponses seront données en fin de séance. Le but de l'assemblée annuelle est de faire le bilan des activités du régime de retraite pour l'année 2021. Il y aura également présentation d'une mise à jour de l'année 2022 à cette date, d'une mise à jour de la situation financière du Régime, de l'état des modifications du régime de retraite et du registre du conflits d'intérêts.

Le président fait ensuite lecture de l'ordre du jour et présente le présentateurs pour chaque point:

1. Dépôt du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle du 29 septembre 2021
2. Faits saillants 2021
3. Survol de la situation financière du Régime
 - o Évolution de l'actif et des placements
 - o Règles de financement et évaluation actuarielle
4. Investissement responsable
5. Administration et gouvernance
6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

32-1 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 32-1
ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le président mentionne que le compte rendu de l'AGA du 29 septembre 2021 est accessible sur le site web du RRUM.

32-2 FAITS SAILLANTS 2021 32-2

Le président fait lecture des faits saillants qui feront l'objet de développement au fil des présentations qui vont suivre. Au 31 décembre 2021, le RRUM comptait 14 347 participants. L'actif de la Caisse totalisait 5,16 G\$. Les cotisations ont totalisé 108,3 M\$ et les prestations 201,0 M\$. Les rendements de l'année 2021 ont été de 9,5 %. La situation financière estimative au 31 décembre 2021, indique un degré de capitalisation de 110,5 %, avec un surplus de 449 M\$.

32-3 SURVOL DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME 32-3

32-3.1 Évolution de l'actif et des placements 32-3.1

M^{me} Andrée Mayrand, directrice, Gestion des placements, fait rapport sur l'évolution

de l'actif et des placements.

Depuis la fin de l'année 2011, l'actif a presque doublé, passant de 2,71 G\$ en 2012 à 5,16 G\$ au 31 décembre 2021, classant ainsi le RRUM au 68e rang parmi les plus grands régimes de retraite au Canada. La croissance de l'actif est attribuable, entre autres choses, à la croissance des rendements. Le rendement pour l'année 2021 s'est élevé à 9,5%. Les rendements annualisés sur 4 ans sont de 8,7 % et de 10,0 % sur 10 ans. Sur toutes ces périodes, les rendements ont surpassé les hypothèses actuarielles (lesquelles ont varié entre 5,3 % et 6,25 %). Elle souligne que les rendements obtenus sont intéressants, particulièrement en comparaison avec ceux qui étaient obtenus lors de la décennie précédente, lesquels étaient plutôt de l'ordre de 5,4% en moyenne.

La croissance de l'actif est en grande partie attribuable aux activités de placement. Par ailleurs, comme le Régime est à maturité, les contributions nettes ont été négatives durant les 10 dernières années, c'est-à-dire que le Régime paie plus de prestations qu'il ne récolte de cotisations.

M^{me} Mayrand explique que sur le plan des placements, la clé du succès à long terme est d'avoir un portefeuille diversifié. Le portefeuille du RRUM est diversifié, entre autres choses, en fonction des régions. La répartition géographique des placements est de 50,0% au Canada, 30,8% aux États-Unis, 11,7% aux autres pays développés et 7,5% aux pays émergents. Plus important encore, les placements du RRUM sont diversifiés selon les classes d'actifs : 40,1% en actions, 35,3% en placements à revenus fixes (les obligations, l'encaisse) et 24,5% en d'autres formes de placements (immobilier, infrastructure, obligations de marchés émergents, placements privés). La diversification est un atout important pour contrer la volatilité des rendements.

Le rendement est fonction de la proportion du portefeuille dans chacune des classes d'actif et du rendement des classes d'actifs. Un tableau des rendements par classe d'actifs pour 2021 et un autre sur 10 ans permettent de visualiser ceux-ci tout en les comparant à leurs indices de référence respectifs. En 2021, il y a eu des campagnes de vaccination, les gouvernements et les banques centrales ont déployé du soutien qui a contribué à faire croître l'économie. En même temps il y avait une forte demande des consommateurs et des contraintes sur l'offre en raison des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, de sorte que les banques centrales ont commencé à penser qu'il faudrait augmenter les taux d'intérêts. Dans ce contexte-là les marchés boursiers canadiens et américains ont eu de bons rendements. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêts a eu un effet négatif sur les marchés obligataires qui ont eu des rendements négatifs. Il y a donc eu surperformance de notre portefeuille sur le plan des actions canadiennes et américaines et des placements privés qui ont remporté la palme avec plus de 25% de rendement. Les rendements ont aussi été plus élevés au Canada, alors que ça n'a pas souvent été le cas auparavant. Sur dix ans, on constate que ce sont nettement les actions américaines et les placements privés qui ont mieux performé, avec un rendement encore plus élevé au Canada.

La Caisse du RRUM a obtenu, pour 2021, un rendement de 9,5 % comparativement à un rendement de 9,4% pour le portefeuille de référence. Cela se traduit par une valeur ajoutée de 0,1% sur un an, de 0,4% sur 4 ans et de 1,1% sur 10 ans, qu'on peut attribuer à la gestion active du portefeuille. Pour l'année en cours, les six premiers mois ont été fort exigeants en raison d'une combinaison de facteurs rarement observés, à savoir : une flambée de l'inflation, qui a entraîné une importante hausse des taux d'intérêts, ainsi qu'une rare correction simultanée des marchés boursiers et des marchés obligataires. Il y a également les craintes de ralentissement économique et la guerre en Ukraine qui ont eu des effets négatifs sur les marchés. Pour l'instant le rendement estimé du RRUM est de -12,9%, alors que celui du portefeuille de référence est de -16%. Dans le domaine des régimes de retraite l'important est de d'analyser la situation financière de celui-ci, soit de comparer la valeur de l'actif avec la valeur du passif du régime. M^{me} Mayrand cède donc la parole à M. Girard qui passera en revue la situation financière du RRUM.

Il esquisse d'abord un portrait du RRUM, qui est un régime à prestations déterminées avec une prestation de base et des prestations accessoires. Il illustre d'un exemple les prestations de base qui sont payables, ainsi que l'articulation entre la rente du Régime, la rente payable de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la pension de la sécurité de vieillesse (PSV). Au titre des prestations accessoires, il mentionne que les prestations sont payables sans réduction à 60 ans, qu'elles sont indexées et que la rente est payable après le décès et qu'elle est réversible. Le financement du Régime est établi sur une base de continuité sur le long terme à l'aide d'un ensemble d'hypothèses dites « de meilleures estimations » portant principalement sur les rendements attendus, la longévité, l'âge de prise de la retraite, l'inflation et la progression salariale. Le rendement attendu est l'une des hypothèses les plus importantes et le gouvernement impose qu'une marge de sécurité soit prise pour cette hypothèse et qu'elle ne soit pas basée uniquement sur « la meilleure estimation ». Les évaluations actuarielles périodiques (au minimum une fois à tous les trois ans) permettent de constater le bilan actuariel du régime (déficit ou excédent) et de déterminer le niveau des cotisations requis. Encore une fois, le gouvernement impose qu'une certaine partie de l'actif soit exclue afin de constituer une réserve à part du bilan sur le compte général.

Il y a deux sources de financement au régime de retraite: les cotisations et les rendements. Les cotisations d'exercice assurent le financement des crédits de rente s'accumulant au cours d'une année. La *Loi sur les régimes de retraite du secteur universitaire* exige (depuis 2018) l'ajout des cotisations de stabilisation d'au moins 10 % des cotisations d'exercice, afin d'augmenter la prudence du financement. Les cotisations d'exercice et cotisations de stabilisation sont partagées à 55 % par l'Université et 45 % par les participants actifs. En cas de déficit, s'ajoute une cotisation d'équilibre, partagée 50-50. Un déficit peut être amorti sur une période de 15 ans et peut être financé à 50 % par la réserve. Enfin, une petite cotisation pour droits résiduels (partagée 50/50) sert au financement des reliquats de solvabilité pour les employés qui quittent et reçoivent une prestation de départ.

La dernière évaluation complète du RRUM avec révision des hypothèses actuarielles, a été produite au 31 décembre 2019 (déposée aux autorités : Retraite Québec et Revenu Canada), montrait un actif de 4,38 G\$ ayant un ratio de capitalisation de 99,7 %, avec une réserve constituée de 427 M\$ et un déficit de 11 M\$. Sur la base de projections au 31 décembre 2021, le l'actif atteindrait 5,16 G\$ avec un ratio de capitalisation atteignant 110,5 %, avec une réserve à 427 M\$, et donc un surplus de 449 M\$. **Le régime serait donc en bonne situation financière. Cette projection ne reflète toutefois pas la situation actuelle du Régime, compte tenu de la situation que dressait M^{me} Mayrand pour la première partie de l'année 2022 et du fait que l'actif se situerait maintenant plutôt autour de 4,5 G\$.**

M. Girard détaille dans un tableau les cotisations dont le total est de 20,70 % (cotisation minimale requise) : cotisation d'exercice est de 18,45 % des salaires, cotisation de stabilisation 1,85 %, cotisation pour droits résiduels de 0,40 %. Les cotisations requises sont partagées à 9,33 % par les participants et 11,37 % par l'Université. Présentement les cotisations versées, et ce depuis quelques années, sont légèrement plus hautes que les cotisations minimales requises (afin d'éviter des variations trop fréquentes), ce qui permet un peu plus une marge de sécurité supplémentaire.

La prochaine évaluation actuarielle devrait être effectuée au plus tard au 31 décembre 2022 et de nouveaux taux de cotisations pourraient être en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, selon la situation financière du Régime à cette date. Le Comité de retraite a cependant toujours la possibilité de déposer une évaluation avant cette date et, compte tenu des défis posés par la situation économique actuelle, il évalue présentement l'intérêt de devancer l'évaluation. Une évaluation actuarielle précipitée viserait principalement à stabiliser, à court terme, les cotisations requises et de mieux apprécier l'impact à long terme des présentes turbulences financières. La politique de financement du Régime prévoit d'ailleurs cette possibilité de déposer une évaluation actuarielle avant l'échéance de trois ans.

M. Girard explique que la politique de financement est établie par l'Université, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, et est transmise

au Comité de retraite pour son administration (adoptée par le Conseil en août 2021). Il expose ensuite quelles sont les exigences de la politique en matière de gestion des risques par le Comité de retraite. Il présente les diverses mesures prises pour gérer les risques du Régime, telles : la constitution de marges et de réserves et le suivi de la situation financière du Régime entre les évaluations actuarielles.

32-4 INVESTISSEMENT RESPONSABLE

32-4

M^{me} Mayrand explique que le RRUM a entrepris le grand voyage vers l'investissement responsable (IR) et que dans ses bagages, il compte trois leviers d'action pour y parvenir : l'intégration des facteurs ESG (intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par les entreprises et les gestionnaires externes), la décarbonation (réduction de l'intensité carbone du portefeuille total d'actions) et l'engagement actionnarial (exercice de droits de vote et dialogue avec les entreprises).

Au titre de l'intégration des facteurs ESG, Mme Mayrand présente l'exemple de l'investissement du RRUM dans le fonds Brookfield Global Transition Fund, qui finance des projets d'infrastructures durables dans le cadre de la transition énergétique. Le suivi des investissements sur le plan de l'IR révèle que 98% des actifs du Régime sont gérés par des gestionnaires signataires des Principes en investissement responsable (PRI). Une évaluation externe réalisée par MSCI ESG Research attribue au RRUM une cote globale AA au plan de sa performance ESG pour le portefeuille total d'actions.

Sur le plan de la décarbonation, la décision prise par le Comité de retraite était de réduire l'intensité carbone moyenne pondérée de 20% en 2025 et de 35% en 203 par rapport à la fin de l'année 2019. Trois mesures sont suivies pour guider les investissements, à savoir : les émissions carbone (milliers tCO₂e), l'empreinte carbone (tCO₂e/million de dollars US investis) et l'intensité carbone moyenne pondérée (tCO₂e/million de dollars US de revenus). Le suivi révèle des diminutions importantes depuis 2019 au niveau des trois mesures, mais il faut encore interpréter ces données (décalage des émissions rapportées, impact de la pandémie, etc.) à la lumière des données qui seront obtenues pour l'année 2022. Quoiqu'il en soit, la trajectoire semble bonne jusqu'à présent.

Quant à l'exercice des droits de vote, le Comité de retraite, avec l'aide du Comité de placements, a élaboré une Politique des droits de vote qui fait partie de la Politique de placement. Le RRUM a toujours exercé son droit de vote et continue de le faire comme le démontre le tableau sur l'engagement actionnarial présenté par Mme Mayrand. Le RRUM s'est aussi joint à l'initiative UNIE, lancée par SHARE en 2021, représentant une coalition d'universités canadiennes. Au cours de 2021, ils ont engagé des dialogues sur les enjeux climatiques (finance durable, réduction des émissions) avec 11 sociétés faisant partie du portefeuille du Régime, le but étant qu'ils le fassent avec au moins 10 sociétés par année. SHARE fait ensuite rapport au RRUM des progrès réalisés et de engagements obtenus. Mme Mayrand donne l'exemple du dialogue positif avec SUNCOR ENERGY, qui a annoncé des objectifs de réduction des émissions absolues (10 M tonnes par année, soit 34%, jusqu'en 2030) et l'objectif d'être une entreprise à zéro émissions nettes de GES d'ici 2050. Un exemple de dialogue positif est celui réalisé avec la Banque Scotia, qui s'est engagée à travailler avec SHARE en 2022 et à mettre en place des mesures concrètes pour mesurer les risques liés aux émissions de carbone dans son portefeuille de prêts.

32-5 ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

32-5

M^{me} Brigitte Lafrance, directrice, Gestion des régimes de retraite, fera état de l'administration et de la gouvernance.

Évolution de la participation :

Elle fait d'abord état de la participation au Régime au 31 décembre 2021. Le nombre

de participants actifs est de 6 912, celui des participants retraités et conjoints survivants est de 5 709, celui des participants ayant droit à une rente différée est de 1 726, pour un grand total de 14 347. Un graphique de l'évolution de la participation depuis 10 ans montre que le nombre de retraités est en augmentation constante. Le RRUM est un régime mature. L'âge moyen des participants actifs est de 47,6 ans (était de 46 ans il y a 10 ans) et celui des retraités de 73,8 ans (était de 70 ans il y a 10 ans), en augmentation grâce à l'amélioration de l'espérance de vie. La croissance du nombre de retraités est un peu plus importante que celle du nombre de participants actifs.

La répartition des participants actifs selon le groupe d'emploi est la suivante : 28 % pour le personnel de soutien, 32 % pour les cadres et professionnels, 23 % pour les professeurs, 14 % pour les chargés de cours et 2 % pour le personnel autre, qui n'est affilié à aucun syndicat ou association. La répartition est semblable d'une année à l'autre.

Le nombre de départs à la retraite a oscillé entre 185 et 233 par année depuis 2012. Il a été de 226 en 2021 pour les participants actifs. Si on y ajoute les retraites des participants en rente différée, le total atteint 277 nouveaux retraités en 2021, soit un record pour le RRUM. Si la tendance observée pour le début de l'année 2022 se maintient, on risque de dépasser ce nombre.

Modifications aux règlements en 2021 :

M^{me} Lafrance explique que le Comité de retraite a travaillé à la réécriture du Règlement du Régime de retraite en 2020 et 2021. Le Règlement refondu a été adopté par le Conseil de l'Université en 2021 et se trouve sur le site Web du RRUM (section Règlement).

L'ancien article 6.08, devenu l'article 12.01 après la refonte du Règlement et qui concerne l'allocation de l'excédent d'actif (ou *distribution de surplus*) en cours de régime, a dû être adapté suivant l'adoption de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire* (RRSU), afin, entre autres, d'y retirer la possibilité de congés partiels ou totaux de cotisations, lesquels ne sont plus permis. La reformulation de l'article a aussi pris en compte les enjeux liés à la tolérance aux risques et l'établissement de marge pour le financement du Régime. Les parties ont ainsi choisi de maintenir une certaine réserve avant d'augmenter les prestations et priorisent l'indexation des rentes à la retraite avant l'augmentation de toute autre prestation.

Selon le nouvel article 12.01, l'allocation de l'excédent d'actif en cours de régime sera fait dans l'ordre suivant : établissement d'une réserve globale de 8 % du passif actuariel déterminé selon les meilleures estimations, indexation ponctuelle (non permanente) des rentes versées et différées jusqu'à 100 % de l'augmentation de l'IPC, augmentation (permanente) de l'indexation accordée pour les années de service passé qui sont à moins de 100 % de l'augmentation de l'IPC et, enfin, établissement d'une réserve pour indexation automatique des rentes futures (30 ans). Toute autre mesure nécessitera une modification à cet article afin de déterminer les modalités d'utilisation de l'excédent d'actif résiduel. Mme Lafrance présente un exemple de l'impact des allocations de l'excédent d'actif sur la rente d'un retraité ou d'un participant actif.

Comités et élections :

M^{me} Lafrance présente les différents comités du RRUM. Le RRUM peut compter sur le travail de trois comités. Le Comité de retraite est composé de 21 membres (9 sont nommés par l'Université, 9 sont élus par les participants, 1 membre indépendant est nommé par le Comité de retraite, auxquels s'ajoutent 2 membres sans droit de vote nommés l'un par les participants actifs et l'autre par les non actifs). Le Comité de retraite nomme 4 de ses membres pour constituer le Comité de vérification. Quant au Comité de placement, il compte 5 membres (2 membres suggérés par le Conseil de l'Université, 2 membres externes experts en placements (l'un choisi par les 9 membres désignés par le Conseil et l'autre choisi par les 9 membres élus par les groupes d'employés) et 1 membre désigné parmi les membres du Comité de retraite). Les mandats au Comité de retraite sont d'une durée de 3 ans.

Les principales responsabilités du Comité de retraite sont d'appliquer le Règlement, de proposer

au Conseil des modifications au Règlement, d'adopter les politiques de placement et d'investissement responsable, de produire les états financiers ainsi que les évaluations actuarielles. Un contrat de service est établi avec notre firme d'actuaire pour la production d'évaluation actuarielle et services-conseils en matière de retraite. Le Comité de retraite délègue à la direction, Gestion des régimes de retraite (Université), l'administration des prestations, les communications avec les participants, ainsi que la préparation de l'assemblée annuelle. Le Comité de retraite mandate le Comité de vérification pour s'assurer de la validité de l'information financière, évaluer les contrôles et analyser toute autre question au besoin. Le Comité de retraite délègue au Comité de placement la revue des politiques de placement et d'investissement responsable, la gestion de la Caisse conformément aux politiques, incluant l'embauche des gestionnaires de placement et du gardien de valeurs. Le Comité de placement mandate la direction, Gestion des placements (Université) pour élaborer des recommandations de politiques et de stratégies, de gestionnaires de portefeuille et de gardien de valeurs, ainsi que pour implanter les décisions et en faire le suivi.

Depuis l'Assemblée de l'an passé, il y a eu élection en 2022, du côté de membres avec droit de vote, par le groupe des employés de soutien, de M. Kevin Delorme (nouveau mandat), en remplacement de M. Martin Lambert, maintenant retraité et membre élu (nouveau mandat) par les participants non actifs (groupes autres que les professeurs et chargés de cours); il y a eu élection aussi, par le groupe des professeurs, de M^{me} Caroline Larue (nouveau mandat) et réélection, par le groupe de participants non actifs (professeurs et chargés de cours), de M. Yves Lépine. M. David Lewis a aussi été réélu par le groupe des chargés de cours. Deux nouveaux membres sans droit de vote ont été élus, soit M^{me} Nathalie Andrade (élue par les participants actifs) et M. Normand Laquerre (élu par les participants non actifs).

Le Conseil a fait les nominations suivantes au cours de l'année 2022 : M^{me} Karina Adam (nouveau mandat), M^{me} Claudia Gagné (renouvellement); M. Matthew Nowakowski (renouvellement) et M. Sébastien Roy (renouvellement). La composition des trois comités se trouve sur le site du RRUM sous la rubrique « Supervision du Régime » ou encore dans le Rapport annuel 2021.

Le RRUM compte aussi sur d'autres ressources, dont les auditeurs externes (Raymond Chabot Grant Thornton), l'actuaire-conseil (Solutions Mieux-Être LifeWorks), la direction Gestion des placements et la direction Gestion des régimes de retraite de l'Université de Montréal. La liste des gestionnaires de placement au 31 décembre 2021 est dans le rapport annuel 2021, ainsi que la liste des principaux titres détenus.

Registre des conflits d'intérêts :

M. Nowakowski, secrétaire du Comité de retraite, indique que, conformément au règlement intérieur du Comité de retraite, tous les membres du Comité avaient complété, en date du 19 septembre 2022, le formulaire *Attestation, engagement et déclaration relative aux intérêts et fonctions des membres du Comité de retraite*. Ce formulaire comporte l'engagement, pour le membre, de se conformer au Code d'éthique du Comité de retraite et d'identifier toute situation, tout intérêt ou toute fonction pouvant entrer en conflit avec ses activités au Comité de retraite. M. Nowakowski indique qu'en 2021, il n'y a eu aucune situation déclarée de conflit ou apparence de conflit d'intérêts.

32-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

32-6

M^{me} Claudia Gagné, vice-présidente du Comité de retraite et professeure en actuariat au Département de mathématiques et statistique, anime la période de questions/réponses.

Q1 : En page 21, qui traite de la prochaine évaluation actuarielle, faut-il comprendre que notre cotisation augmenterait si l'actif est effectivement plus bas?

R par M. Girard : Lors de la prochaine évaluation, nous sommes loin d'être certains que le coût des

cotisations va augmenter. Les effets des rendements négatifs de l'année 2022 vont être évalués dans le contexte plus large des dix dernières années, qui ont connus de rendements moyens de l'ordre de 10% et qui avaient permis de constituer une réserve importante et d'accumuler un surplus. Certains autres facteurs vont aussi mitiger l'impact des faibles rendements pour 2022, comme la hausse des rendements des placements obligataires. Le Régime est donc prêt à faire face à une certaine pression et des augmentations importantes des taux de cotisations ne sont pas envisagées à ce moment-ci.

Q2 : Qui doit prendre la décision de devancer la prochaine évaluation actuarielle?

R par M. Nowakowski : C'est au Comité de retraite qu'il appartient de prendre la décision de déposer une nouvelle évaluation avant l'échéance de 3 ans. La question est à l'étude actuellement par le Comité.

Q3 : Est-ce que le RRUM investit dans des sociétés minières canadiennes et, si oui, se préoccupe-t-il du comportement des ces dernières en matière d'éthique et de droits humains dans les pays concernés?

R par M^{me} Mayrand : Oui, les gestionnaires du RRUM peuvent investir dans des sociétés minières canadiennes. Au 31 décembre 2021, il y avait des positions modestes dans deux sociétés minières. Le RRUM fait affaires avec un fournisseur qui lui fournit de l'information sur les sociétés par le biais du MSCI ESG. Si des controverses concernant les pratiques d'une compagnie sont soulevées, le Comité peut en discuter avec le gestionnaire concerné, mais le Comité de retraite n'a pas pour pratique de donner des ordres d'exclure, à priori, des compagnies,

Q4 : En page 16, selon l'exemple qui y est présenté et compte tenu du fait qu'on nous avons droit à une rente temporaire avant l'âge de 65 ans, mais non après, et du fait que la rente est abaissée pour être coordonnée à la rente du RRQ, sommes-nous désavantagés si nous prenons notre retraite à l'âge de 65 ans plutôt qu'avant cet âge?

R par M. Girard : Il y a sans doute une réponse actuarielle et une réponse non-actuarielle à cette question. La réponse actuarielle pourrait être que, dans un cas donné, la valeur du régime se maximise pleinement à 62 ou 63 ans alors que pour une personne qui aurait peu d'années de service, la réponse ne serait peut-être pas la même. Il n'y a pas de réponse unique. Cependant la réponse non-actuarielle est que le moment de la prise de la retraite dépend habituellement de facteurs multiples qui vont au-delà du moment de la maximisation de son actif de retraite.

Q5 : Quel est l'âge de mortalité prévu par le RRUM pour les participants au RRUM?

R par M. Girard complétée par Mme Lafrance : Dans les états financiers il est mentionné que l'espérance de vie pour un participant qui a aujourd'hui 65 ans est autour de 87-88 ans, en moyenne. L'hypothèse que l'actuaire utilise, pour quelqu'un qui a aujourd'hui 30 ans, par exemple, sera celle d'une longévité encore plus grande, puisqu'on prévoit que la tendance observée depuis les dernières décennies, soit celle d'une amélioration continue de la longévité, va se poursuivre. M^{me} Lafrance ajoute que les états financiers mentionnent que, pour un homme ayant présentement 60 ans, l'espérance de vie se situe à 88,8 ans alors que pour une femme ayant présentement cet âge, elle serait de 90,6 ans (selon la dernière évaluation actuarielle). Une évaluation subséquente pourrait montrer une longévité encore plus améliorée.

Q6 : En ce qui concerne la sécurité des prestations, quel est le montant minimal de l'actif qui permet de rencontrer toutes les obligations du Régime?

R par M. Girard : Si on regarde la page 19, on avait au 31 décembre 2019 une valeur de 4 G\$ pour les promesses (passif), contre une valeur de 4,3 G\$ pour l'actif. Au 31 décembre 2021, on avait 4,28 G\$ au titre des promesses contre 5,16 G\$ d'actif. Même si on sait que la valeur de l'actif n'est plus celle-là, à long terme, on veut éviter que la valeur des promesses dépasse la valeur de l'actif. Il y a des opérations qui peuvent éviter cela, comme l'affectation de surplus, de la réserve ou des cotisations supplémentaires, mais nous ne sommes pas, à l'heure actuelle, dans ce territoire-là.

Q7 : Aux pages 27-28, qui traitent de l'investissement responsable (IR), que signifie « ESG »?

R par M^{me} Mayrand : « ESG » veut dire des « facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ».

Q8 : Est-ce que le fait d'opter pour un investissement responsable est, en bout du compte, payant? Est-ce que la performance du RRUM, qui est meilleure que celle du portefeuille de référence, peut s'expliquer en partie par ce choix?

R par M^{me} Mayrand : Il y a plusieurs études qui démontrent que le fait de mettre certaines contraintes, comme le respect des facteurs ESG, ne vient pas réduire la performance. Des études éventuelles montreront peut-être que cela augmente même la performance, mais on ne le sait pas encore, c'est une préoccupation récente et encore peu documentée. Il est difficile de savoir si la surperformance du portefeuille est due au choix de faire de l'IR; ça pourrait aussi être imputable à d'autres facteurs. Par exemple, au 30 juin 2022, on voit que le secteur de l'énergie a eu des rendements de 26% alors que le secteur des technologies a eu des rendements de l'ordre de -55%. Dans ce cas, le gestionnaire qui a investi dans le secteur de l'énergie a ajouté plus de valeur que celui qui a investi dans les technologies. Il y a donc tellement de facteurs qui peuvent expliquer la surperformance ou la sous-performance, de sorte qu'il n'est pas possible de répondre à la seconde partie de la question. Par ailleurs, le Comité croit que le fait de prendre en compte les facteurs ESG dans l'analyse des titres, en plus des autres facteurs plus traditionnels, devrait aider à la performance du portefeuille à long terme.

Q9 : Selon les Nations Unies, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°, comme le prévoit l'Accord de Paris, les émissions doivent être réduites à 40% d'ici 2030 et atteindre un niveau net nul d'ici 2050. Comment pouvons-nous entreprendre des efforts de désinvestissement encore plus importants afin que notre portefeuille respecte cette norme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de 45% minimum? Aussi, y a-t-il une amorce de discussion avec la direction de l'UdM en ce qui a trait au retrait des investissements dans le secteur des énergies fossiles?

R par M. Nowakowski, M^{me} Mayrand : En premier lieu, notons que les objectifs et cibles de réduction des GES sont appelés à évoluer. La cible de réduction fixée par le Comité pour 2030 est déjà presque atteinte et il n'a jamais été question pour le Comité de s'arrêter à la cible fixée pour cette année-là. Ce ne serait pas suffisant, ni souhaitable, qu'on s'arrête là. Le Comité continue donc d'observer la situation. En ce qui a trait au désinvestissement du fonds de dotation, le Comité de retraite a été mis au courant du geste posé par l'Université. Il faut faire une distinction entre la situation du fonds de dotation, où l'Université est totalement propriétaire, sans aucune restriction, des dons qu'elle a reçus. C'est différent pour le Régime de retraite, qui est une fiducie, et le Comité de retraite a une responsabilité fiduciaire beaucoup plus importante et a aussi des obligations de diligence, de prudence et de diversification du portefeuille. La situation est donc plus délicate. Les avis reçus par le Comité de retraite à cette date indiquent que le désinvestissement dans un secteur, quel qu'il soit, serait difficile, dans les circonstances, car on doit continuer à viser une diversification du portefeuille. Les approches que le Comité utilise actuellement sont donc la considération des facteurs ESG, la décarbonation et l'engagement actionnarial.

Q10 : Quelle est l'évolution du nombre de cotisants au fonds de retraite?

R par M^{me} Lafrance : À la page 36 de la présentation, un tableau indique (en orange) le nombre de cotisants (membres actifs). On voit que leur nombre a progressé modestement, passant de 6,55 M en 2012 à 6,91 M en 2021.

Q11 : Quel est le nombre de décès par année depuis 2012?

R par Mme Lafrance : Il y a en moyenne une dizaine de décès par année parmi les participants actifs. Il y en a eu 17 en 2019, 10 en 2020 et 5 en 2021. Le nombre de décès parmi les participants retraités est croissant, mais le nombre de retraités aussi est croissant. s années 2020 et Le nombre moyen de décès parmi les participants actifs est d'environ 10.

Q12 : Est-ce qu'une diminution du versement des rentes est possible?

R par M. Nowakowski : En ce qui concerne tout ce qui est déjà gagné, c'est-à-dire ce qui concerne le service passé, la réponse est, en général, non. La loi RCR ne permet pas de réduire les prestations déjà gagnées par les participants, par leur service. Ça demeure possible en ce qui concerne le service future, habituellement, moyennant des discussions avec les syndicats et les associations d'employés concernés.

Q13 : Quelle est l'utilité, dans un comité ou une assemblée, d'un membre qui n'a pas le droit de vote?

R par M. Nowakowski complétée par Mme Lafrance: Les deux individus que le Comité accueille à ce titre sont extrêmement utiles et actifs au niveau du Comité. Le droit, pour les participants actifs et non actifs de nommer un membre non-votant au Comité est prévue par le Loi RCR. C'est il y a environ 5 ou 6 ans de cela que les participants actifs et non actifs se sont prévalus de ce droit et depuis ce temps-là, de personnes continuent d'être élues à ces postes. Mme Lafrance ajoute que les membres non-votants ont tous les mêmes droits, comme le droit de parole, que les autres membres, à l'exception de celui de voter.

Q14 : Quel est le coût total des gestionnaires du RRUM?

R par M^{me} Mayrand : Le coût total est, pour l'année 2021, autour de 0,23% de l'actif moyen du Régime.

Q15 : En page 36, on indique que le nombre des participants actifs augmente moins que le nombre des retraités. Est-ce à dire que le nombre des retraités pourrait éventuellement dépasser le nombre des participants actifs? Quand cela pourrait-il survenir et qu'en serait l'impact sur le régime de retraite et les obligations des participants actifs?

R par M. Girard : Oui, cela pourrait survenir que le nombre de retraités arrive à égaler ou à surpasser le nombre de participants actifs. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faudra augmenter les cotisations pour rencontrer les obligations du Régime car on a géré le Régime de manière que les sommes nécessaires à la retraite d'un participant se retrouvent dans l'actif du Régime au moment de sa retraite. Le but est que chaque cohorte de participants cotise suffisamment pour couvrir les rentes que le Régime aura à leur verser. Un nombre de retraités plus importants n'amène pas un déficit, ça n'amène qu'un passif des retraités plus important.

Q16 : Du groupe des cadres et professionnels, on demande à quel moment la prestation de la rente sera indexée selon l'ajustement des salaires, en lien avec l'augmentation de 6% accordée au groupe des cadres et professionnels?

R par M^{me} Lafrance : L'opération est en cours à sa direction. Les calculs doivent être faits pour chaque cas et ce, par un effectif qui n'a pas augmenté malgré l'augmentation du nombre de participants non actifs. D'autres groupes d'employés que les cadres et professionnels sont aussi touchés par des augmentations de salaire. Ce travail colossal devrait se compléter au cours de prochains mois.

32-7

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

32-7

La séance est levée à 17 h 22.